23e ANNÉE.— N° 52 — 20 CENTIMES LE NUMERO. — MARDI 15 MAI 1883.

N° LOT 71 1883

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25m matin.	6 h. 35 m matin.	8 h. 12 m matin.	9 h. 22 m matin.	9 h. 40 m matin.	12 h. 19 matin.	4 h. 7 matin.	12 h. 38 matin.	11 h. 45 soir.
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17m soir.	8 h. 10m soir.	5 » 45 m soir.	4 » 39m matin
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	— —	4 h. 44 matin.	11 » 7 » »	2 » 30 soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

A

LÉON GAMBETTA

A

CAHORS

On souscrit au bureau du Journal.

Cahors, le 15 Mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi concernant les services maritimes postaux : 1° entre le Havre et New-York ; 2° entre la France, les Antilles et le Mexique.

M. Peulevey. — Il y a deux méthodes pour apprécier le point en discussion, à savoir si nous devons maintenir la subvention par voie d'adjudication ou adopter des combinaisons, des conceptions tout à fait nouvelles.

La première méthode consiste à s'inspirer de tous les documents fournis à M. le ministre des postes et des télégraphes par les commissions extra-parlementaires dont il s'est entouré. Il a puisé aux sources les plus certaines ; il a demandé aux hommes les plus expérimentés dans la science et l'industrie; c'est là aussi la méthode qu'a suivie la commission parlementaire.

L'autre méthode consiste à examiner le contre-projet qui nous a été présenté à la dernière séance, et à nous demander si ce projet est pratique, réalisable. C'est cette méthode que je suivrai tout d'abord. J'examinerai donc les combinaisons, très-séduisantes, qui ont été présentées avec beaucoup de talent par l'honorable M. Félix Faure.

Mais auparavant je ferai une réflexion. On nous a dit que nous avions déjà beaucoup dépensé pour arriver à un résultat médiocre, que nous n'avons pas pu nous maintenir à la hauteur des progrès réalisés à l'étranger, on a ajouté que, si nous persistions dans cette voie, nous ne progresserions pas. Et notre honorable collègue nous a offert par son système de réaliser des vitesses successives infiniment supérieures aux vitesses actuelles et de réaliser sur le système actuellement en vigueur une économie de plusieurs millions.

Le système est séduisant, mais si ce système est réalisable, le projet qui nous est soumis offre parfaitement la possibilité de le mettre en pratique. Car dans ce système même il y a adjudication ; tous les concurrents peuvent venir soumissionner à des conditions moins élevées. Je ne vois donc pas en quoi le projet actuel peut faire obstacle à la réalisation du système de M. Faure. Je crois même que le projet du gouvernement donnerait plus de sécurité à quiconque voudrait entrer dans vos vues, car alors il y aurait contrat.

Maintenant, M. Félix Faure dit : Je réaliserai une vitesse supérieure à la vitesse actuelle ; on propose 15 nœuds, il faut arriver à 16, 17 et 18 nœuds et pour cela je propose d'établir le droit, pour tout entrepreneur, de soumissionner moyennant une rémunération de 16 fr. par kilogr. de lettres et 5 fr. par kilogr. d'imprimés, à cette condition que le soumissionnaire fournira une vitesse de 14 nœuds 1/2, alors qu'aujourd'hui les services postaux sont établis, d'après les anciens cahiers des charges, à 11 nœuds 1/2.

La liberté, la libre concurrence, ce serait fort bien, si nous n'avions affaire qu'à des Français ; mais il faut compter avec l'étranger, et, pour conquérir de grandes vitesses, il faut faire des sacrifices.

La subvention c'est une rémunération du service rendu, la compensation des dépenses considérables qu'il faut faire pour atteindre la vitesse exigée.

Vous demandez, dites-vous, la liberté. D'abord, est-ce la liberté, ce régime d'un contrat qui peut disparaître le lendemain ? Et puis, sommes-nous dans des conditions d'égalité pour accepter la lutte libre ? Pour réaliser les vitesses que vous exigez, nous ne pouvons couvrir les dépenses que par une subvention.

L'honneur, la gloire, la dignité du pays, voilà ce que je vous demande de proclamer par votre vote en repoussant le contre-projet de M. Félix Faure. (Applaudissements.)

M. Fidèle Simon, expose la situation commerciale de Saint-Nazaire.

Si la théorie des courants commerciaux, énoncées par M. Rouvier dans son rapport, était admise, tout le service finirait par se concentrer dans un ou deux ports, le Hâvre et Marseille.

Eh bien, est-il patriotique de frapper ainsi de pléthore quelques pays, et d'anémie d'autres régions ? Est-il sage, au point de vue politique, de provoquer la désaffection de ces régions lésées dans leurs intérêts ?

La clôture de la discussion générale est prononcée.

La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. Félix Faure soutient son contre-projet qui consiste à établir un cahier des charges qui permettra à tout entrepreneur de se charger du transport des dépêches.

Ainsi, d'un côté, l'Etat s'engage pour quinze ans. De l'autre, il paye la rémunération du service rendu ; il garantit seulement au concessionnaire les dépêches mises à la poste trois jours avant le départ des steamers.

M. Rouvier, rapporteur, repousse le contre-projet.

Après quelques observations de MM. Félix Faure et Achard, à la majorité de 413 voix contre 47 sur 460 votants, l'article premier du contre-projet de M. Félix Faure n'est pas adopté.

M. le président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Laroche-Joubert sur l'incident qui s'est produit à La Rochefoucauld (Charente), à l'occasion des conseils de révision. Quel jour le gouvernement propose t-il pour la discussion ?

M. Jules Ferry, président du Conseil. — Après la discussion du Tonkin.

M. Laroche-Joubert demande que la discussion soit fixée à mardi.

La discussion de l'interpellation est fixée après la discussion du projet relatif au Tonkin.

Mardi, séance publique.

Informations

On lit dans le *National* :

« M. Raynal, ministre des travaux publics, a eu une longue entrevue avec M. Noblemaire, dans laquelle, assure-t-on, l'accord définitif s'est fait entre le ministre des travaux publics et le directeur de la Compagnie Paris-Lyon Méditerranée. On assure même que la convention est déjà signée.

» Nous croyons savoir qu'un engagement moral a été pris entre les contractants au sujet des ressources que les Compagnies seront obligées de demander au crédit public pour la construction de nouvelles lignes.

» L'Etat s'engagerait à laisser au moins un espace de six mois entre les emprunts que devront contracter les Compagnies et celui qu'il devra faire lui-même. »

LE MONOPOLE DU CANAL DE SUEZ

Une dépêche du Caire annonce que le Conseil juridique du khédive s'est prononcé à l'unanimité en faveur du monopole de la concession de M. de Lesseps.

Voilà qui réduit à néant les résolutions du meeting du 10 mai provoqué par les armateurs anglais qui voulaient intimider la Compagnie et lui imposer une réduction de tarifs.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

Le général de Galliffet ne se dissimule pas, disent ses amis, que tous les coups qui lui sont

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(54) du 15 Mai 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

— C'est impossible ! Je rêvè. Où suis-je ? Quelle étrange maison ! Qui m'a conduite ici ! Je n'y suis pas venue seule.

Une voix grave lui répondit :

— Non, mademoiselle, vous n'y êtes pas venue seule.

Diane se dressa sur ses pieds. Un vertige la prenait; regardant l'étranger avec stupeur, elle fit un pas vers lui, d'une voix sourde elle parla :

— Qui êtes-vous ? Comment vous trouvez-vous ici avec moi ?

Levant les yeux, son image, reflétée par les nombreuses glaces qui l'entouraient, lui apparut soudain.

Sa tunique l'enveloppait accusant ses formes, sa chevelure dénouée tombait en désordre autour d'elle, ses pieds étaient nus dans ses pantoufles.

Un cri déchirant, un de ces cris qui sortent de la poitrine de la femme dans les heures d'agonie, le cri de la vierge aux abois, le cri de la pudeur outragée, jaillit de ses lèvres.

Apercevant le revolver de l'étranger sur le bord de la cheminée, d'un seul bond elle atteignit l'arme et visa.

Il saisit son bras, le détournant de sa poitrine.

Le coup partit.

La balle alla frapper la grande glace qui ornait le fond du lit, l'étoilant d'une façon bizarre.

Elle poussa un cri de lionne blessée, et dit :

—Vous pouvez insulter une femme, et vous craignez de mourir ! Rassurez-vous. vous ne mourrez pas seul.

Si vous m'aviez laissé faire, après avoir vengé mon honneur outragé, le second coup de revolver eût été pour moi.

Une pâleur livide couvrait ses traits, sa voix sifflait à travers ses dents serrées ; elle reprit, haletante :

— Oui, vous mourrez ; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain; mais je vous jure que ce sera .

Rien n'était beau comme cette enfant défendant son honneur.

La tête rejetée en arrière, les yeux lançant des éclairs, la gorge se soulevant et s'abaissant tour à tour.

L'étranger la considérait longuement.

Diane cherchait une issue pour s'échapper.

Ne la trouvant pas, elle parcourut le pavillon, s'accrochant aux glaces, secouant les portières dans un transport de rage folle.

Des cris rauques sortaient de sa poitrine.

— Père, sauve-moi ! on m'insulte. Au secours !

Se tournant vers l'étranger, qui ne la quittait pas du regard, elle s'écria :

— Que vous ai-je donc fait ? Je ne vous connais pas. Pourquoi me haïssez-vous ?

Ah ! il faut être un lâche pour insulter une femme sans défense.

La pauvre enfant, désolée, appelait son chien.

— A moi ! Kerdar.

Un hurlement prolongé s'entendait.

— C'est Kerdar, c'est mon chien !

Redoublant d'énergie, elle se cramponnait à une portière, appelant Kerdar d'une voix désespérée.

Il vit que cette enfant allait devenir folle si l'on ne parvenait à dompter la crise qu'elle traversait.

Allant vers elle, l'enlevant dans ses bras, il la maintint contre sa poitrine, la serrant assez pour lui couper la respiration.

Elle se débattait.

— Laissez-moi. C'est horrible. Laissez-moi ! Je veux mourir.

Il la regardait fixement. Son regard avait une puissance magnétique.

Pour la première fois, Diane sentait les bras d'un homme autour de sa taille. Sa poitrine était si rapprochée de celle de l'étranger, que les battements de leurs cœurs se confondaient.

La regardant toujours, il dit d'une voix sévère :

— Calmez-vous, je vous en prie. Je le veux.

Leurs regards se croisèrent.

L'émotion qu'elle ressentit fut si violente que, cessant de lutter, son corps se détendit, sa tête se renversa sur le bras de l'étranger.

Elle perdit connaissance.

Il la transporta sur le lit qu'elle venait de quitter.

Avisant une carafe d'eau, il en jeta sur son mouchoir et imbiba les tempes de la jeune fille. L'évanouissement se dissipa ; la mémoire lui revenant, ses yeux reprirent leur expression farouche.

Devinant sa pensée, l'étranger fit un pas vers elle et lui dit :

—Je veux avoir une explication avec vous, mademoiselle. Etes-vous en état de la supporter ?

Elle se redressa frémissante.

— Je la veux aussi.

L'étranger se jeta dans un fauteuil et parut oublier la jeune fille.

Elle relevait les masses de ses cheveux au moyen d'un long peigne d'or, que Michaella lui avait enlevé le posant sur une table.

Ayant terminé, elle revint brusquement vers l'étranger.

Il ne pouvait entendre la jeune fille, dont les pas s'étouffaient sur le lourd tapis qui couvrait le parquet.

portés depuis quelques semaines par les radicaux, ont l'approbation du général Thibaudin.

C'est d'un des bureaux du ministère de la guerre qu'est partie l'accusation qui met en doute la validité du grade de général de brigade, obtenu par M. de Galliffet pendant la guerre de 1870.

On veut peu à peu discréditer le général de Galliffet devant l'armée, pour lui ôter dans quelques mois, si on le peut, son commandement de corps d'armée.

Le *Journal Officiel* a promulgué la loi adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, et aux termes de laquelle une pension annuelle viagère de 12,000 francs a été accordée à Mme veuve Chanzy, née Gérard (Hermine-Alexandrine-Jeanne).

LE VOYAGE MINISTÉRIEL

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, est arrivé samedi, dans l'après-midi, à Angoulême, par le train rapide.

Paris, 14 mai.

Le ministre de l'intérieur, répondant au président de la Société de gymnastique, a loué le but patriotique de cette institution, tendant au relèvement de la patrie.

Le soir a eu lieu un banquet dans lequel le maire a adressé une allocution au ministre.

M. Waldeck-Rousseau a répondu « que le gouvernement désire l'union de tous les partis; car la paix intérieure est la condition d'un progrès durable.

» La République est accessible à tous les hommes de bonne volonté. Le gouvernement, lui, a charge d'assurer la liberté de la discussion, en même temps que le bon ordre et le respect de la loi. »

Le bruit a couru que M. Grévy était malade. Ce bruit est dénué de fondement.

— M. Duclerc a eu une rechute. M. Grévy s'est fait inscrire chez lui; de nombreux sénateurs ont également pris des nouvelles de l'ex-président du Conseil.

La candidature radicale de M. de Bouteiller a été acclamée de nouveau dans une réunion électorale, tenue dans le 16e arrondissement.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

LE REMBOURSEMENT DES RENTES

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Article 1er. — Le remboursement du capital des rentes 5 0/0 non converties aura lieu à partir de mercredi 16 mai 1883 en France, y compris la Corse et l'Algérie, à la caisse des comptables du Trésor qui ont reçu les dépôts des titres. Le remboursement sera justifié par la production d'un récépissé de dépôt dûment quittancé.

Art. 2. — Dans chaque colonie, l'époque du remboursement, sera fixée par un arrêté du gouverneur. Les ayants-droits recevront en même temps que le capital les intérêts à 5 0/0 de ce capital calculés calculés pour le nombre de jours courus depuis le 16 mai 1883 jusqu'à la date fixée par l'arrêté susmentionné.

Art. 3. — Les remboursements seront centralisés pour l'ordre dans les écritures du caissier-payeur central au Trésor public.

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

La lutte électorale est ouverte pour le remplacement, au Sénat, du regretté M. Delord.

Deux candidatures sérieuses se sont produites. Celle de M. Béral, républicain avancé, et celle de M. Pagès Duport, qui prit une part si active en 1879 à l'élection républicaine de MM. Roques et Delord, mais que les tendances radicales, qui s'accentuent de plus en plus, ont effrayé comme tant d'autres esprits libéraux et modérés.

Fidèles à notre programme de libre discussion, nous ouvrons nos colonnes au développement complet des questions à l'ordre du jour, à la controverse courtoise entre les candidats, toutes choses qui éclaireront mieux les électeurs que les stupides injures débitées contre des personnalités également honorables.

M. Pagès Duport nous communique la circulaire suivante qu'il vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux :

Albas, 10 mai 1883.

MESSIEURS LES ELECTEURS SÉNATORIAUX,

Il y a trois mois, dans l'élection du 4 février, ma candidature, posée à la dernière heure par les diverses nuances du parti conservateur, obtint un nombre important de suffrages. Ce nombre eût été bien plus grand, sans les malentendus du troisième tour de scrutin.

Le souvenir de l'honneur qui m'a été fait m'engage à accepter de nouveau la candidature.

Après les tromperies et les indignités dont nous sommes témoins, il n'y a qu'une question, il ne peut y en avoir qu'une : c'est l'urgente nécessité de la défense sociale contre une minorité audacieuse qui impose à la France la république de l'arbitraire, de l'amoindrissement du travail, du déficit budgétaire, du malaise agricole et commercial, de l'intolérance religieuse, enfin de l'accaparement de toutes les places par les incapables.

S'il n'y a qu'une question, il n'y a également qu'un moyen de vaincre le mal et de relever la fortune publique.

Ce moyen, c'est l'union de tous les braves gens.

Afin de rester nos maîtres et d'assurer leur domination dans l'avenir, les radicaux se sont dit que leur tâche serait plus facile s'ils parvenaient à contraindre nos enfants, c'est-à-dire la génération qui monte, à ne plus croire en Dieu.

Eh bien ! méditez ces paroles : « L'enfant sans Dieu devient un mauvais fils, un mauvais soldat, un mauvais père, un mauvais citoyen, un mauvais époux, le premier des impies, le dernier des Français. L'enfant sans Dieu sera un jeune homme sans mœurs, un homme mur sans conscience, un vieillard sans remords, un moribond sans espérance. »

Il dépend des conservateurs, mes chers Compatriotes, que l'abominable calcul de nos ennemis soit déjoué.

Courage donc !

Que chacun de nous, dans la limite de ses forces et de son action, oubliant les divisions passées, ne songeant qu'au salut de la Patrie, fasse son devoir, tout son devoir, pour l'égalité, la liberté et la justice.

A. PAGÈS DUPORT,

Ancien Député du Lot.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE CAHORS

La Société de Secours mutuels de Cahors était convoquée, dimanche dernier, pour nommer son président. — M. Sirech, maire, a été élu à une forte majorité. — Ce résultat était prévu.

Le Courrier du Lot a cru devoir répondre à nos observations de jeudi en prônant bien haut les titres de son candidat, M. Cangardel. — C'était son affaire. — Les opinions sont libres; — mais la liberté la plus étendue a des limites; elle ne permet pas de proclamer des erreurs.

Si notre confrère, qui ne met pas, lui « les pieds dans le plat » avait pris la peine de se renseigner, il aurait sans doute été plus circonspect et plus exact dans ses observations.

Il dit que M. Sirech faisait partie de cette commission qui a laissé péricliter la Société. — Or, il existe quelque part une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» Nommé, sans mon consentement, membre de » la Commission administrative de la Société de » Secours mutuels de Cahors, et n'ayant assisté à » aucune réunion de la Commission, je ne me suis » jamais considéré comme lié envers la Société. — » Néanmoins, afin d'éviter toute équivoque, je » vous prie de vouloir bien faire accepter par qui » de droit ma démission de membre de la Com» mission. »

SIRECH.

Si le *Courrier* et autres eussent été un peu plus scrupuleux relativement à l'observation des lois, décrets et règlements qui régissent les Sociétés de secours mutuels, ils se seraient vite aperçus qu'ils faisaient campagne en pure perte, et que M. Cangardel ne pouvait pas être président de la Société de Cahors.

L'article 11 des statuts est ainsi conçu :

« Les membres du bureau sont élus par » l'assemblée générale et *pris parmi les mem*» *bres actifs et honoraires.* »

Le décret du 27 octobre 1870, stipule :

« L'article 3 du décret du 26 mars 1852 » est abrogé. Les présidents des Sociétés ap» prouvées et reconnues seront élus par les » sociétaires. »

Le Président doit donc *être membre actif ou honoraire.*

Or, sur le contrôle général des membres de la Société, M. Cangardel Paul, banquier, est *rayé* depuis 1881. Boudant à l'élection de M. Relhié et peu satisfait du résultat du scrutin du 27 septembre 1880, M. Cangardel avait cru devoir se retirer.

M. Cangardel, président du tribunal de commerce, qui voulait être président du Secours mutuel, doit savoir tout cela.

A-t-on voulu faire une démonstration et se compter ? Extrême droite et extrême gauche vous voilà satisfaites. Vous savez désormais à quoi vous en tenir, et le *Courrier* aussi.

Si cela devenait nécessaire, nous vous dirions ce que faisait M. Sirech, pendant que M. Cangardel « visitait les *varioleux* de Cahors. »

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT.

Votants	635
Bulletins blancs ou nuls	7
Reste, suffrages exprimés	628
Majorité absolue	315
Ont obtenu :	
M. Sirech	351 élu
M. Cangardel	277

M. Tourrette, architecte départemental en retraite, architecte diocésain du Lot, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son père qui s'est éteint doucement, sans infirmités, dans son domaine du Poustalas (Ardèche), à l'âge de 91 ans.

Jean-Baptiste Tourrette, après avoir acheté trois remplaçants, partit comme volontaire et assista aux grandes batailles du premier empire de 1810 à 1815. Grâce à son instruction et à sa

---

S'appuyant au dossier d'une chaise, Diane dit d'une voix tremblante de colère :

— Je vous écoute, Monsieur, qu'avez-vous à dire pour votre justification ?

— Rien !

L'étranger se levait lentement. Son regard tomba sur la jeune fille, dur, hautain, chargé de colère.

— Rien !

Elle le regardait, étonnée de cette attitude altière.

— Non, rien. J'ai cru, considérant vos traits qui respirent l'intelligence, que la raison avait prise sur vous. J'ai cru que vous étiez assez forte pour vouloir percer le mystère de cette nuit.

Lorsqu'on veut apprendre, on n'insulte pas, on ne désespère pas. On observe, on interroge, on écoute.

Diane regardait fixement celui qui parlait ce fier langage.

Il avait grand air. Une expression de dédain crispait ses lèvres.

Il reprit :

— Si vous étiez la femme que vous semblez être, vous ne perdriez pas votre temps à vous lamenter.

Vous êtes seule, parait-il ? Votre père, que vous appeliez dans votre sommeil, est loin de vous.

Si je me trouvais à votre place, je voudrais savoir par quelle infernale machination je me trouve enfermée dans ce pavillon, quel est le misérable qui m'y a fait conduire, et enfin comment un étranger se trouve auprès de moi, sans que ni lui, ni moi puissions expliquer ce qui s'est passé.

Si, après avoir interrogé, je n'étais pas satisfaite, alors il serait temps de loger une balle dans la tête de l'homme qui m'aurait trompée et de me tuer après.

L'étranger souriait, ironique.

— Il est juste de dire que cette façon d'agir n'a jamais remédié à rien. C'est une lâcheté, une désertion aux yeux des hommes d'honneur.

Elle écoutait silencieuse; il poursuivit :

— Je ne sais si vous avez des principes, j'aime à le croire.

De quel droit alors disposez-vous de votre vie parce qu'un misérable a cherché à vous ravir l'honneur et n'y a pas réussi ?

De quel droit insultez-vous un homme qui ne vous fait aucun mal, qui ne demandait pas à vous connaître, qui vous sauve cette nuit du plus lâche des attentats en fermant cette porte sur vous et sur lui.

Les yeux rivés à ceux de l'étranger, Diane écoutait.

Il y avait un tel accent de vérité, de fierté, dans sa voix, qu'elle subissait l'ascendant de ces paroles et de cette attitude.

Faisant un effort violent, elle dit d'une voix contenue :

— Eh bien ! parlez !

— Veuillez vous asseoir, Mademoiselle ; l'entretien que nous allons avoir peut être long. Je ne suis pas le maître de le faire cesser quand il vous plaira. Nous sommes ici prisonniers de je ne sais qui. J'ignore à qui appartient ce pavillon, vous l'ignorez aussi.

Je vais vous raconter ce qui m'est arrivé ce soir. Peut-être trouverez-vous un indice qui vous guidera dans cette ténébreuse affaire.

L'étranger regardait la jeune fille ; il admirait sa beauté rendue plus touchante par la pâleur répandue sur ses traits.

Craignant de provoquer une nouvelle crise si son examen se prolongeait, il reprit d'une voix brève :

XII

— Ce soir vers dix heures, je parcourais la route qui conduit au château de Maranzis, quand mon cheval s'arrêta brusquement ; puis, marchant à nouveau, se mit à boiter.

Je descendis pour voir ce qui lui arrivait.

L'animal avait perdu un de ses fers ; il me restait deux kilomètres pour atteindre le château. Je ne voulais pas risquer d'estropier mon cheval auquel je tiens beaucoup ; je ne savais quel parti prendre.

Soudain une lumière apparut à l'horizon : elle semblait sortir d'une habitation peu éloignée. Me dirigeant de ce côté, j'arrivai à ce pavillon.

Près de la porte, une femme, enveloppée d'un manteau, attendait ; elle tenait à la main une lanterne sourde.

M'approchant, j'allais lui parler, elle ne m'en laissa pas le temps.

Saisissant la bride de mon cheval, elle prononça ces paroles à voix basse :

— Par ici, Excellence; tout est prêt. Nous avons réussi au delà de nos espérances. Ah ! ce n'est pas sans peine. La jeune fille est de celles qui savent se défendre, tuer au besoin. Nous l'avons endormie, suivant vos ordres. Elle est à vous, sans résistance possible ; mais songez-y, Excellence, si vous ne la possédez pendant son sommeil, vous ne l'aurez pas vivante, elle vous hait trop pour cela.

Cette femme ajouta d'un accent singulier :

— Bonne chance à vos amours, Excellence!

Un éclair de haine traversa les prunelles de Diane. Elle s'écria d'une voix sourde :

— Le misérable!

L'étranger l'interrogea :

— Vous savez le nom de celui qui vous a tendu ce piège?

— Oui.

— Vous allez me le dire!

Elle eut un geste découragé.

— A quoi bon ? Cet homme échappe à toutes les investigations de mon père en dépit de ses efforts, de ses protections, il n'a jamais pu l'atteindre.

Une expression de dégoût passa sur ses lèvres.

A suivre.

belle conduite, il devint rapidement sous-lieutenant et lieutenant de cavalerie dans les hussards de la Mort. Il fut aussi attaché à la personne du général Rampon, en qualité d'aide-de-camp. Il reçut une balle au pied au moment où on portait le corps du maréchal Bessières. A Paris, il reçut un coup de sabre à la joue dont il avait encore la trace. Sous la Restauration, il refusa de reprendre du service et fit son droit avec Odilon Barrot, son voisin de propriété. Reçu avocat, il abandonna la barre pour le notariat. Il était médaillé de Sainte-Hélène. C'est donc un débris de la grande armée qui disparaît.

Tous ceux qui l'ont connu, durant son séjour de quatre ans dans notre ville, ont pu apprécier ses nobles qualités : son brillant esprit, et l'aménité de son caractère.

La cour de Paris vient de résoudre une intéressante question de droit pratique que nous croyons utile de faire connaître, parce qu'elle a une grande importance pour les propriétaires ruraux, que les relations de voisinage préoccupent si souvent.

Voici les faits sur lesquels était basé le procès :

M. Renault est propriétaire d'un pré situé dans une île formée par les deux bras de la rivière d'Essones à Mennery, et divisée en un cernombre de parcelles de prés et marais, séparées entre elles par des canaux.

M. Challeton est propriétaire dans cette même île de Mennery, d'un pré appelée le Pré de l'assemblée. La parcelle de M. Renault longe la rive de la rivière ; celui-ci, pour avoir accès à son pré, est obligé de passer dans le pré de M. Challeton, à moins de suivre le cours de la rivière. Il a prétendu qu'il se trouvait ainsi enclavé et qu'il avait le droit, aux termes de l'article 682 du Code civil, d'exiger le passage sur le terrain de son voisin. M. Challeton a répondu que l'enclave n'existait pas, puisque M. Renault pouvait avoir accès par la rivière.

Le tribunal civil de Corbeil, saisi de la difficulté, a adopté ce système, et la cour de Paris, sur l'appel, examinant la question au même point de vue, a déclaré, conformément à une jurisprudence constante, que le propriétaire du terrain bordé par une rivière ne peut le considérer comme enclavé lorsque le cours de cette rivière lui permet sans difficulté d'avoir accès à la voie publique, alors même que le passage par la rivière l'obligerait à certaines dépenses telles que l'achat et l'entretien d'un bateau, alors que ces dépenses ne sont pas hors de proportion avec la valeur du terrain.

La situation actuelle des blés et des vignes n'autorise point à craindre une mauvaise année. Les blés en terre ont d'abord souffert beaucoup de la prolongation de l'hiver et d'une humidité constante ; mais au commencement d'avril une douce chaleur suivie de quelques pluies a donné aux récoltes en terre un bon aspect. Le refroidissement subit arrivé depuis a bien contrarié quelque peu la marche de la végétation ; mais presque partout le blé est bien tallé ; à chaque pied les pousses sont nombreuses, l'apparence est bonne.

En ce qui concerne la vigne, le commencement d'avril a été favorable à la végétation comme aux travaux ; mais le vigneron a bientôt passé par cette terreur des gelées qui l'atteint toujours au commencement du printemps. La basse température, parfois au dessous de zéro, qui s'est produite dans certaines parties du centre, de l'ouest, du sud-ouest, vers le milieu d'avril, les rafales de neiges, ont dû causer des dégâts, mais dans une mesure bien restreinte, puisqu'on ne parle pas de sinistres ayant quelque étendue.

Le Midi ne semble pas avoir été bien sensible aux refroidissements de la dernière semaine d'avril ; la situation météorologique entre pour beaucoup dans cette immunité des vignes en ce qui concerne les gelées. La plante est en retard par le défaut de chaleur, et les bourgeons encore renfermés dans leurs langes ont pu braver le froid ; mais d'ici la floraison, regagnera-t-on le temps perdu ? Signalons, en finissant, l'état splendide des vignes de l'Algérie.

Au point où nous sommes arrivés, quelques semaines d'ardent soleil suffiraient pour donner à notre pays la bonne année dont il a tant besoin.

Dernières Nouvelles

LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 14 mai.

On lit dans le *Jour* :

« Nous recevons des nouvelles de la santé du comte de Chambord. Elles sont mauvaises, très mauvaises. Le comte de Chambord a été frappé le jeudi saint, d'une attaque d'apoplexie suivie de paralysie qui a duré quinze jours et dont les suites ont été terribles, car aujourd'hui le comte de Chambord ne peut parler que difficilement. Ses jambes fléchissent. Il lui est impossible de faire un pas sans être soutenu par ses gens.

» Les médecins considèrent le comte de Chambord comme gravement atteint. Ils craignent qu'un malheur soit imminent.

» Nous garantissons l'exactitude absolue des nouvelles que nous donnons. »

Saint-Pétersbourg, 14 mai.

L'entrée de l'empereur et de l'impératrice à Moscou aura lieu le 22, le couronnement, le 27.

Leur Majestés reviendront à Saint-Pétersbourg le 10 juin.

Les précautions les plus minutieuses ont été prises depuis trois mois pour qu'aucun accident ne vienne troubler la cérémonie du sacre de l'empereur ; les dessous de la cathédrale ont été visités et débarrassés absolument de tout ce qui s'y trouvait ; là, du moins, aucun attentat n'est à craindre ; malheureusement, un ancien usage veut que, pendant la durée des fêtes et à trois reprises différentes, le tzar se mêle seul à la foule. C'est là qu'est le danger et non ailleurs.

Saint-Pétersbourg, 14 mai.

Une explosion de bombe a eu lieu, samedi, sur une voie publique de Moscou, et a causé une grande panique.

Plusieurs personnes ont été blessées.

La police affirme que ce n'est pas une bombe, mais un pétard d'un genre de ceux que les chemins de fer emploient pour leurs signaux.

On ne croit pas généralement à cette version. Le public est fort alarmé.

Bourse de Paris.

Cours du 15 mai.

Rente 3 p. %.....	79.65
— 3 p. % amortissable.	81.00
— 4 1/2 p. %.....	110.00
— 5 p. %	109.45

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 12 mai 1883

La physionomie de la Bourse est beaucoup meilleure ; malgré le renchérissement de l'argent à Londres, le niveau des cours s'est relevé sur l'ensemble de notre cote ; le 5 0/0 a remonté à 109 65, le 3 0/0 à 79 90. l'amortissable à 81 35.

Le Suez est en hausse à 2,385, des dépêches du Caire annoncent que les légistes égyptiens affirment le monopole de la Compagnie.

Il y a quelques demandes sur la Banque de France à 5,435, sur le Foncier à 1,345, sur la Banque de Paris à 1,055, sur le Lyon à 1,510, sur le Midi à 1,190, sur le Nord à 1,932, sur l'Orléans à 1,260.

Les réalisations retiennent le 5 0/0 italien à 91 95. Les intéressés ont porté l'Unifiee Egyptienne à 368, le 5 0/0 Turc à 12 la Banque Ottomane à 775.

Il résulte des renseignements sur l'état actuel de la faillite de la Compagnies des Halles et au Marches de Naples que :

Sur les 5 millions dus par la municipalité de Naples, ils reste à toucher, à ce jour, la somme de 263,116.41.

L'encaissement de cette somme est subordonné à la régularisation de la mainlevée du séquestre, déjà fournie par le syndic, mais dont la régularité est constatée par la municipalité de Naples.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des Naphtes et Pétroles du Caucase, tenue le 8 mai, a approuvé les comptes du premier exercice social. Siégeant à titre extraordinaire, elle a voté la dissolution de la Société et nommé liquidateurs MM. Régaud, Chapuis et Bexille. Une commission d'actionnaires a été, en outre, chargée d'étudier les moyens de reconstituer la Société.

Étude de Me LOUIS BOUSQUET, avoué licencié à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

VENTE

sur saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le **samedi deux juin** *mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.*

Suivant procès-verbal de Me Balitrand, huissier à Cahors en date des vingt-huit, vingt-neuf et trente un juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-deux aussi visé en enregistré conformément à la loi ; lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-deux, vol. 84 numéros 26 et 27.

Et à la requête de M. Louis Dordé, banquier, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, agissant en son nom et comme liquidateur de la maison de banque J. Gras fils et Dordé.

Sur la tête et au préjudice de Mme Angéla Demeaux épouse de M. Léopold Martin, et de ce dernier pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse propriétaire domiciliés ensemble à Grimard, commune de Duravel.

Il a été procédé à la saisie réelle d'immeubles leur appartenant et parmi lesquels se trouvent ceux ci-après désignés.

M. Dordé, ayant cessé ses poursuite, MM. Escande et fils, banquiers à Fumel furent subrogés à son lieu et place ; et par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, M. François Dufour, avocat, domicilié à Cahors, a été subrogé à son tour, mais à l'égard seulement de M. Martin, dans les poursuites que MM. Escande et fils, avaient abandonnées contre lesdits époux Martin.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où tout le monde est admis à en prendre connaissance.

Pendant le cours des formalités, la dame Angéla Demeaux, épouse de M. Martin, a formé contre le poursuivant une demande ayant pour objet de faire distraire de la saisie divers immeubles lui appartenant.

Par jugement du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-trois, ledit tribunal a accueilli cette demande en distration en la forme, a nommé M. Decremps, notaire à Cabrerets, expert à l'effet de faire certaines constatations en ce qui concerne les immeubles faisant l'objet de ladite demande et a ordonné que ceux non revendiqués seraient vendus a l'audience du vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

Mais ledit jour vingt-un avril le tribunal a renvoyé l'adjudication au deux juin prochain, et par jugement du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, il a homologué le rapport de l'expert et ordonné que les immeubles non distraits seraient vendus en quatre lots tels qu'ils sont composés dans ledit rapport.

En conséquence et aux requête, poursuites et diligences de M. François Dufour avocat, domicilié à Cahors.

Lequel continue d'avoir pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, Me L. Bousquet, licencié en droit, demeurant dans ladite ville, rue Fénelon n° 7.

Sur la tête et au préjudice de M. Léopold Martin, propriétaire, domicilié à Grimard, commune de Duravel.

Il sera procédé, le samedi deux juin mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, à la vente et adjudication des immeubles ci-après :

Les frais de poursuites et de vente seront payables par l'adjudicataire, en sus de son prix d'adjudication.

Désignation, telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie, des immeubles à vendre et lotissement.

PREMIER LOT.

1° Fournicoux, commune de Puy-l'Evêque ; pâture numéro 622, section F du plan cadastral de cette commune d'une contenance approximative de vingt-deux ares ;

2° Fournicoux, même commune ; bois numéro 614, section F dudit plan, d'une contenance approximative de trente-un ares cinquante-centiares, terrain de quatrième classe ;

3° Fournicoux, même commune ; bois numéro 621, section F dudit plan, d'une contenance approximative de quarante-huit ares.

DEUXIÈME LOT

Partie de l'immeuble située à Grimard, même commune, attenant la parcelle de Mme Martin, et séparée du restant de l'immeuble par la ligne bleue K L, tracée sur le plan annexé audit rapport.

Ce lot comprend :

1° Sept ares cinquante centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 P section E dudit plan, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares, neuf centiares, terrain de première classe ;

2° Dix-neuf ares trente centiares du pré à Grimard, même commune, numéro 1225 P, section E dudit plan, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares quatre-vingt-deux centiares, terrain de première et deuxième classe ;

3° Cinquante-trois ares trente-cinq centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228, section E dudit plan, d'une contenance approximative de deux hectares un are cinquante-huit centiares, terrain de première et deuxième classes ;

4° Vingt-huit ares trente centiares du pré à Grimard, même commune, numéro 1230, section E dudit plan, d'une contenance approximative de un hectare seize ares soixante-trois centiares, terrain de première classe.

Ce lot aura sur toute sa longueur une largeur de trente-huit mètres vingt-cinq centimètres et une surface totale de un hectare huit ares, quarante-cinq centiares.

TROISIÈME LOT

Partie du même immeuble de Grimard, à prendre attenant le deuxième lot, dont elle sera divisée par la ligne K L précitée, et séparée du restant de l'immeuble par la ligne P G tracée sur ledit plan.

Ce lot comprend :

1° Sept ares, soixante-dix centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 ci-dessus ;

2° Treize ares du pré à Grimard, même commune, n° 1225 ci-dessus ;

3° Cinquante-un ares soixante-quinze centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228 ci-dessus.

4° Vingt-quatre are dix centiares du pré à Grimard, même commune, numéro 1230 ci-dessus.

Ce lot aura sur toute sa longueur une lageur de trente-huit mètres vingt-cinq centimètres et une surface totale de quatre-vingt-seize ares cinquante-cinq centiares.

QUATRIÈME LOT

Partie restant du même immeuble de Grimard à l'aspect du levant, et attenante au troisième lot dont elle est séparée par la ligne F G, tracée sur ledit plan, et limitée au levant par la propriété Bernadon.

Ce lot comprend :

1° Vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares du bois à Grimard, même commune, numéro 1224 ci-dessus ;

2° Neuf ares trente centiares du pré à Grimard, numéro 1225 ci-dessus ;

3° Quatre-vingt-trois ares cinquante-un centiares de la terre à Grimard, même commune, numéro 1228 susdit ;

4° Trente-sept-ares cinquante centiares du pré de Grimard, même commune, numéro 1230 ci-dessus.

Ce lot aura une surface totale d'environ un hectare cinquante-trois ares, vingt-un centiares,

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

NOTA. — Les délimitations et confrontations des lots sont indiquées sur le plan annexé au rapport de Me Decremps, déposé au greffe dudit tribunal où toute personne peut en prendre communication.

Mise à prix

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs pour chaque lot, ci..... 10 fr. en sus des charges.

Fait et redigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

A Cahors, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-trois, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à Me Louis Bousquet, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pou toute personne solvable.

135.000 fr. disponibles de suite sur bons billets. Ecrire f° à M. Hervet, 10, rue Dupuytren, Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, Instituteur à Eynançàs (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

THÉATRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Jeudi 17 mai 1883.

Représentation de Mlle MARLARD

1re chanteuse du théâtre de Marseille.

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe, en 3 actes.

On commencera par

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS

Comédie en 1 acte.

Musique de J. Offenbach.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des *Premières Maisons françaises et étrangères* ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

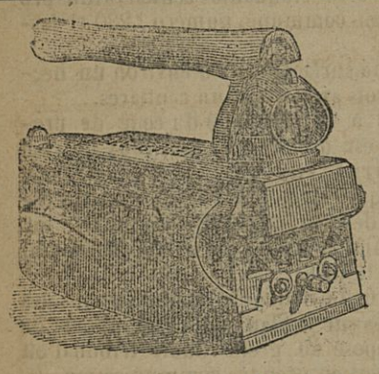

NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL

INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE,** Fils ainé

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis **50 fr.** Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan,** sans brosses, imperméable à l'eau.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses **Vins de quinquina,** *médaillés,* sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : **Elixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas,** pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liqueur de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral** et **Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette,** toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'Etranger. — Grand choix de **Bandages, Bas à varices** et articles d'**Allaitement.**

FRUITS ALGÉRIENS

M^on^ GUILLEMOT, RUE DE STORA PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

Spécialité d'envois par Colis Postaux

NÈFLES DU JAPON

Ce petit fruit délicieux si peu connu en France est un fruit du printemps algérien. Son exquise fraîcheur et son parfum le font tout particulièrement apprécier et rechercher des véritables gourmets.

Envoi franco d'un colis postal de 3 k. de *Nèfles du Japon,* contre mandat poste de 5 fr.

DATES DU SOUF

La DATTE dont le nom seul évoque l'idée des poétiques oasis du Sahara, n'a jamais, jusqu'à ce jour, été livrée aux consommateurs dans sa pureté primitive. Travaillés et falsifiés, les échantillons fournis par le commerce sont loin de donner une idée de la saveur suave de ce fruit du désert.

Envoi franco d'un colis postal de véritables *Dattes du Souf transparentes,* 3 k. contre mandat poste de 10 fr.

Il n'est donné aucune suite aux commandes dont le montant n'est pas joint à la demande.

AVIS On demande des représentants, pour la vente des fruits algériens par colis postaux, dans chaque canton de France.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

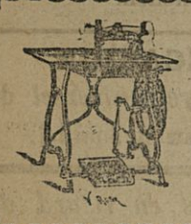

MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez **M. Ch. DESPRATS,** successeur de M. CANGARDEL 4^me^.

OUVERTURE DE NOUVELLES ET VASTES GALERIES

Exposition permanante d'Ameublements

ANNEXE DE L'ANCIENNE MAISON MARTRÉS

ANDRAU et BLANC

SUCCESSEURS

16 et 18, rue des Arts, TOULOUSE

ÉCHANTILLONS, PLANS, ALBUMS pour le dehors

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) *PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT* (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des *maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.*

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux Dames.— Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la C^ie^ concesssonnaire

PARIS. 22, Boulevart Montmartre

Le **NICOCIDE** est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'**Abus du Tabac** et parfume l'haleine du fumeur. *Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac.* L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie f^co^ *2 boites* c^tre^ **1^f^.** timbres.—Adresse : **Capmartin,** à *Blaye* (Gironde).

VENTE A CRÉDIT D'OBLIG. DU CRÉDIT FONCIER

PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS

12 Tirages PAR AN **18** Lots DE **100000** fr

Le 1^er^ payement donne droit aux tirages.

Note explicative envoyée franco sur demande.

Caisse de l'Epargne, 17, B^d^ Rochechouart, Paris

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!

Moyennant **1** fr. en bon de poste adressé à **M. Demouy,** 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit *franco* 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — **L'essayer, c'est l'adopter.**

RECOUVREMENTS

SANS FRAIS ET A BREF DÉLAI

M. **Prévost,** 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous **Recouvrements** et **Contentieux,** sans recours contre ses clients, moyennant **3 0/0** d'honoraires sur toutes les sommes touchées. **Renseignements** de toutes natures. **Représentation** aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

RÉCOMPENSE DE **16,600** FR. A J. LAROCHE

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'**APPÉTIT**

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph^ies^.

Propagande républicaine et agricole

18^e^ année *18^e^ année*

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance,* à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la **Gazette du Village,** dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de **Six** fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

Le Propriétaire-Gérant A Laytou.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER de Fabrication, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37 A PARIS

MAISON DE VENTE

Boulevard L. Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, A CAHORS

VOUS TROUVEREZ CHEZ M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS.

Des costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis	9	»
Des id. id. pour enfants, depuis	4	»
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façons des grands tailleurs depuis	14	»
Des Douillettes Alpaga, depuis	23	»
Des soutanes en bon drap ou en bon merinos, depuis	45	»

Ft un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et *franco.* Si vous désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes civils et militaires, — les Vêtements ecclésiastiques, — les Livrées.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

BON MARCHÉ SURPRENANT.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des **Vinaigres supérieurs à base de vin;** consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette,** boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans *fuchsine* et sans *aniline.*

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS Jeune, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de **1 fut** *de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.*

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. **A. BOISSAU,** rue Disly, à COGNAC (Charente).

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de **G. de La Croix,** par **L. Ayma,** Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.